

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 16 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un
Le seize du mois de avril à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le neuf avril deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

20 AVR. 2021

Déposée en
Préfecture le

20 AVR. 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ

Etait excusée

Elizabeth EHRINGER-BATTAREL

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

DEMANDE LOCATIVE SOCIALE - CONVENTION AVEC PLS-ADIL 74

Créée en 1978, l'association « *Pour le Logement Savoyard* » est devenue en 1981 une Agence départementale d'information logement (ADIL) dont les missions sont définies par l'article R 366-1 CCH « *...informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial* ».

Jusqu'en 2015, PLS ADIL 74 était également le seul service – désigné sous l'appellation « *Fichier départemental des demandeurs de logement social* » – habilité par le préfet de département pour enregistrer les demandes de logement social pour l'ensemble des services enregistreurs du département (bailleurs, Action logement, communes...).

Dans le cadre de la loi ALUR du 24 mars 2014 et des évolutions du système national d'enregistrement (SNE), les partenaires du « Fichier » ont décidé de se rattacher au SNE à compter du 6 janvier 2016. Depuis cette date, PLS ADIL 74 poursuit sa mission d'enregistrement des demandes pour les bailleurs sociaux membres de l'USH 74 et pour les collectivités territoriales qui l'ont mandatée à cet effet. L'objectif est de conserver une homogénéité dans la saisie de la demande sur le territoire et permettre aux réservataires de se consacrer à l'accueil et l'information des demandeurs.

Les partenaires du « Fichier » ont également souhaité maintenir l'application PLS pour la cotation des demandes, fonctionnalité qui n'existe pas au niveau national.

Le financement de ce service est assuré par les partenaires membres de l'association :

	2020	Prévisionnel 2021
Conseil départemental	5 000 €	5 000 €
Etat	31 260 €	31 260 €
EPCI	38 734 €	39 000 €
Bailleurs sociaux	142 605 €	146 917 €
Action Logement	0 €	0 €
Autres	0 €	356 €

Cet outil est indispensable pour les connaissances générales et statistiques concernant le fonctionnement du marché du logement. Il permet d'analyser l'évolution de la demande locative sociale et le profil sociodémographique des demandeurs.

Le Conseil communautaire a approuvé l'attribution à l'association PLS ADIL 74 d'une subvention de 14 265 € pour l'année 2021 (délibération n° D-2020-576 du 17 décembre 2020).

Pour permettre aux communes membres qui le souhaitent de continuer à bénéficier gratuitement de ce service et considérant l'utilité avérée de cet outil pour l'agglomération et ses communes,

LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver la convention annuelle relative à l'enregistrement, la consultation et l'extraction de données relatives à la demande locative sociale entre le Grand Annecy et PLS ADIL 74 pour l'année 2021,
- d'autoriser la Présidente à signer cette convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 26

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.